

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

DU 14 SEPTEMBRE 2024 - p 1/3

L'an deux-mille vingt-quatre, le quatorze septembre à 10 heures 15,
19 rue du Faubourg du Chambon, 03300 Cusset,

s'est tenue la cinquième assemblée générale ordinaire de la SCIC SAS Com.TOIT Energie Citoyenne.

Conformément aux statuts de la SCIC SAS, les convocations ont été adressées au moins quinze jours au préalable aux sociétaires par courrier électronique, dans notre cas le 30 août 2024.

Ce courriel comprenait la convocation à l'assemblée générale avec son ordre du jour, l'état comptable de la SCIC-SAS pour l'exercice du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2024, établi par le cabinet d'expertise comptable Implid prestataire, le rapport annuel de gestion clos au 31 mars 2024, la liste des résolutions soumises au vote, le formulaire de vote à distance et un formulaire de procuration.

Pour cette assemblée générale, Julien PETIT a été désigné président de séance et Loïc MORVAN secrétaire de séance tous les deux faisant partie du Conseil Coopératif.

Chaque sociétaire présent a signé une feuille de présence et le décompte de pouvoirs a pu être fait : 26 sociétaires étaient présents à l'assemblée générale, 8 sociétaires étaient représentés en outre, 19 sociétaires ont fait parvenir un formulaire de vote à distance régulièrement et dans les délais. La représentation est de 53 sociétaires sur 120, soit 44,16%, le quorum est donc atteint.

Alain DESCOLS est le Président de Com.TOIT énergie citoyenne, Société Coopérative d'intérêt collectif, à capital variable de 48 500 Euros à la date de l'assemblée générale.

1. A préalablement exposé ce qui suit :

En sa qualité de Président de la Société, Monsieur Alain DESCOLS, a établi et arrêté les comptes annuels de l'exercice clos le 31 mars 2024 ; il a également établi et présenté le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé :

- 1. Evolution du sociétariat
- 2. Nos réalisations, nos projets
- 3. Exploitation
- 4. Nos communications
- 5. Nos rencontres
- 6. Compte de résultats
- 7. Evolution et perspectives d'avenir
- 8. Renouvellement des membres du Conseil Coopératif
- 9. Objectifs

2. A proposé les résolutions suivantes :

RÉSOLUTION N°1 : approbation du rapport de Gestion.

L'assemblée Générale, approuve le rapport de Gestion arrêté le 31 mars 2024.

Vote pour : 52, contre : 0, Abstention : 1 – résolution adoptée

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

DU 14 SEPTEMBRE 2024 - p 2/3

RÉSOLUTION N°2 : approbation des comptes.

L'assemblée Générale approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et annexes, arrêtés le 31 mars 2024.

Vote pour : 52, contre : 0, Abstention : 1 – résolution adoptée

RÉSOLUTION N°3 : affectation du résultat

Affectation de la part distribuable de 2 536 € à une mise en réserve. Le résultat net comptable est de 7 100 € avant les réserves impartageables de 4 121€ et l'apurement des pertes antérieures de - 443 €.

Vote pour : 52, contre : 0, Abstention : 1 – résolution adoptée

RÉSOLUTION N°4 :

Approbation d'un partenariat avec ENERCOOP Rhône-Alpes Auvergne afin de développer un projet photovoltaïque au sol.

Vote pour : 51, contre : 0, Abstention : 2 – résolution adoptée

RÉSOLUTION N°5 :

Approbation de l'engagement de la SCIC Com.Toit Energie Citoyenne en direction de l'ACC avec développement des ressources internes et externes pour assumer ce choix.

Vote pour : 46, contre : 0, Abstention : 7 – résolution adoptée

RÉSOLUTION N°6 : Renouvellement du mandat des membres du Conseil Coopératif.

Résolution N°6.1 : Candidature de Jean-Hugues ROY

Vote pour : 52, contre : 0, Abstention : 1 – résolution adoptée

Résolution N°6.2 : Candidature de Julien PETIT

Vote pour : 52, contre : 0, Abstention : 1 – résolution adoptée

Résolution N°6.3 : Candidature de Frédéric PANNE

Vote pour : 52, contre : 0, Abstention : 1 – résolution adoptée

Résolution N°6.4 : Candidature de Abdelhadi GHAZALI

Vote pour : 52, contre : 0, Abstention : 1 – résolution adoptée

Résolution N°6.5 : Candidature de Jean DAUDIN

Vote pour : 52, contre : 0, Abstention : 1 – résolution adoptée

Résolution N°6.6 : Candidature en séance de Corinne MARIE

Vote pour : 51, contre : 0, Abstention : 2 – résolution adoptée

A l'issue de l'assemblée générale, le Conseil Coopératif se compose donc de 11 membres :

Alain DESCOLS (2022), Loïc MORVAN (2022), Ghislain NICOLAS (2022), Hervé DRIEUX (2023), Didier QUEMERET (2023), Jean DAUDIN (2024), Abdelhadi GHAZALI (2024), Corinne MARIE (2024), Frédéric PANNE (2024), Julien PETIT (2024), et Jean-Hugues ROY (2024).

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

DU 14 SEPTEMBRE 2024 - p 3/3

RÉSOLUTION N°7 : L'assemblée Générale donne quitus entier et sans réserve aux membres du conseil coopératif et au président dans l'exécution de leurs fonctions respectives.

Vote pour : 53, contre : 0, Abstention : 0 – résolution adoptée

RÉSOLUTION N°8 : L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit. Le président et, le cas échéant, le conseil coopératif pourront déléguer ces pouvoirs, en respectant les règles définies par nos statuts.

Vote pour : 53, contre : 0, Abstention : 0 – résolution adoptée

Fin de l'assemblée générale ce 14/09/2024 à 12h15

De tout ce que dessus, le Président de l'assemblée générale Julien PETIT, a dressé et signé le présent procès-verbal.

Le Président de l'assemblée générale ,

Julien PETIT

Le secrétaire de séance

Loïc MORVAN

